

COMMUNE DE CORENC
Délibération n° 2026-34

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 25 Représenté : 1 Excusé : 1	Le 17 juin 2026 à 19h, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Maire. Date de la convocation : 10 juin 2026
---	---

Présents : M. Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Mme Marie JOUVRAY, M. Lionel MOREAU, Mme Sandrine GILI, M. Xavier CASACCI, Mme Lorenza PIANA, M. Eric LECOCQ, Mme Raphaële PATURLE, Mme Julie JALLON, M. Marc MAYET, Mme Martine JUCHAT, Mme Elodie COTTE, M. Bernard MORIN, Mme Stéphane VERNIERES, M. Benjamin HIERLE, Mme Françoise BARTHELEMY, M. Hervé RAMBAUD-RAFFINET, Mme Raphaëlle HERBINET, M. François ARRAMY, Mme Anna ASQUINI, M. Cyril BOUCHAYER, M. Christophe BRUMELOT, Mme Camille MOREL, M. Jessy CLEDIERE, Mme Myriam CINTI

Représenté : M. Frédéric STINZY (représenté par M. Xavier CASACCI).

Excusé : M. Jérôme FRANTIN

Secrétaire de séance : Mme Elodie COTTE

Commission Vivre Ensemble

Réussite éducative : mise en place d'un accueil périscolaire du matin et modification du règlement intérieur des temps périscolaires

Rapporteuse : Mme Sandrine GIL

Référente : Mme Stéphanie PETITJEAN

Mme Sandrine GILI, 3^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Réussite éducative, à la Jeunesse et à la Vie associative, expose au Conseil municipal que plusieurs familles ont exprimé des besoins en matière d'accueil des enfants avant le début du temps scolaire.

Afin d'apporter une réponse adaptée aux contraintes d'organisation familiale et professionnelle des parents, la commune souhaite mettre en place, à titre expérimental pour l'année scolaire 2026/2027, un accueil périscolaire du matin organisé de 8h00 à 8h15 dans les écoles publiques de Corenc.

Cet accueil permettra d'assurer une transition sereine entre le temps familial et le temps scolaire, tout en garantissant aux enfants un cadre sécurisé et encadré avant l'entrée en classe.

La participation à l'accueil périscolaire du matin est facturée sous la forme d'un forfait par présence.

Les tarifs applicables sont les suivants :

- 1,50 € par présence pour les élèves de maternelle ;
- 2,00 € par présence pour les élèves d'élémentaire.

Les modalités d'inscription et de fonctionnement sont précisées dans le règlement intérieur des temps périscolaires

Ce dispositif répond à un besoin identifié des familles.

La commune souhaite renforcer la qualité du service public rendu aux habitants et améliorer les conditions d'accueil des enfants.

Cet accueil sera organisé dans les locaux scolaires sous la responsabilité de la commune.
Cette organisation contribuera à sécuriser les arrivées des élèves et à fluidifier l'entrée dans les écoles.

Le service sera ouvert aux élèves des écoles publiques de Corenc, de la petite section de maternelle au CM1, selon des modalités précisées dans le règlement intérieur du service périscolaire.

Afin d'intégrer ce nouveau temps d'accueil, le règlement intérieur des temps périscolaires est modifié.

Le règlement modifié est annexé à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place, à titre expérimental pour l'année scolaire 2026/2027, d'un accueil périscolaire du matin de 8h00 à 8h15 dans les écoles publiques de Corenc ;
- **APPROUVE** la tarification forfaitaire applicable à ce service, fixée à 1,50 € par présence pour les élèves de maternelle et à 2,00 € par présence pour les élèves d'élémentaire
- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur des temps périscolaires annexé à la présente délibération ;

Elodie COTTE
Secrétaire de séance



Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN
Maire,
Conseiller métropolitain

